

## LUNDI 2 JUILLET 2018

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00, à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson maire ainsi que les conseillers suivants : Éric Bergeron, Cynthia St-Pierre, Jean-Philippe Bouffard, Johanne Gagnon, Ghislain Vachon et Marc Lavigne ainsi que Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents. **7661-0718**

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Cynthia St-Pierre, d'adopter l'ordre du jour tel que lu, en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

### **Adoption du procès-verbal du 4 juin 2018.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis. **7662-0718**

ADOPTÉE

### **Adoption des comptes.**

Sur proposition de Johanne Gagnon, appuyée par Ghislain Vachon, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de juin 2018 tels que déposés au montant total de 195 925.08 \$.

**7663-0718**

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

### **Rapport de l'inspecteur municipal.**

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7664-0718**

ADOPTÉE

### **Convocation à la séance spéciale lundi 16 juillet 2018.**

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu à l'unanimité que la séance spéciale pour le contrat de pavage soit tenue le lundi 16 juillet 2018 à 20h00 au bureau municipal et que les Membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation. **7665-0718**

ADOPTÉE

### **Dérogation mineure – Malvina Delrez.**

**7666-0718**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure de madame Malvina Delrez;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur désire créer un nouveau lot dont la profondeur moyenne du lot sera de 65.53 mètres;

**CONSIDÉRANT** que selon le règlement de lotissement municipal, la profondeur minimum moyenne est de 75 mètres;

**CONSIDÉRANT** que les propriétés voisines ont une profondeur de lot en moyenne de 46 à 59 mètres;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Ghislain Vachon, appuyé par Johanne Gagnon et résolu que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de madame Malvina Delrez suite à la recommandation favorable du comité du CCU.

ADOPTÉE

**Nomination d'une personne désignée pour l'application du règlement de vidange des boues de fosses septiques.**

7667-0718

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska a adopté le règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques;

**ATTENTU QU'**en vertu de ce règlement, la MRC d'Arthabaska détient la compétence exclusive quant à l'élimination, la valorisation, la collecte et le transport des matières résiduelles, dont les boues provenant des fosses septiques, sur le territoire des municipalités desservies par la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 35 de ce règlement, la MRC d'Arthabaska souhaite la collaboration de l'ensemble des municipalités en leur demandant de procéder à la nomination d'un employé exerçant la fonction de personne désignée en vue de l'application du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques, notamment en ce qui a trait à la gestion des infractions;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Cynthia St-Pierre, appuyée par Marc Lavigne, il est résolu de désigner Bryan McNeil, inspecteur municipal à titre d'employé chargé d'exercer la fonction de personne désignée en vue de l'application du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

**Demande de nettoyage du cours d'eau Lampron.**

7668-0718

**CONSIDÉRANT** que M. Michel Poiré a formulé une demande écrite par le biais du formulaire intitulé «*demande formelle d'intervention dans un cours d'eau*»

**CONSIDÉRANT** que celui-ci demande l'entretien du cours d'eau Lampron afin de favoriser le drainage de ses terres agricoles;

**CONSIDÉRANT** que l'entretien de ce cours d'eau pour la problématique du mauvais écoulement est recommandé par l'inspecteur municipal M. Bryan Mc Neil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement;

**QUE** la Municipalité de Saint-Rosaire recommande les travaux d'entretien requis pour le cours d'eau Lampron;

**QUE** la totalité des coûts encourus pour les travaux du cours d'eau Lampron seront entièrement assumés par le budget général de Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

**Installation d'équipements pour les camions 10 roues.**

7669-0718

**ATTENDU** que l'installation de GPS et capteurs sur les camions 10 roues deviendront obligatoires;

**ATTENDU** que cette installation permettra d'obtenir différents rapports d'opérations de déneigement, de conduite, d'utilisation de carburant ainsi que le positionnement des véhicules;

**ATTENDU** que la calibration des épandeurs en début de saison nous permettrait d'augmenter significativement l'efficacité et la précision d'épandage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Ghislain Vachon et résolu unanimement d'autoriser l'achat et l'installation de système télémétrique Focus au montant de 1130 \$ plus taxes, ainsi que la location et transmission de données au coût de 804 \$ plus taxes par saison et d'autoriser la calibration des épandeurs en début de saison au montant de 590 \$ plus taxes. Que les dépenses reliées aux équipements soient prises à même le montant disponible du règlement d'emprunt d'équipements de voirie.

ADOPTÉE

**Proposition d'échange de services pour l'entretien hivernal.**

7670-0718

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Rosaire a proposé à la Ville de Princeville de faire un échange de services pour l'entretien hivernal (grattage et épandage) des rangs 6, 7 et 8;

**CONSIDÉRANT** que Saint-Rosaire effectuerait l'entretien du rang 6 ouest de Princeville et que Princeville effectuerait l'entretien du rang 8 et rang 7 est de Saint-Rosaire;

**CONSIDÉRANT** que cette entente « échange de services » n'aurait aucun impacte monétaire pour les deux parties;

**CONSIDÉRANT** que si les deux parties acceptent, l'entente s'appliquerait à la prochaine saison hivernale (2018-2019);

**Pour ces motifs**, il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que les membres du conseil acceptent la proposition d'échange de services pour l'entretien hivernal avec la Ville de Princeville et que la directrice générale soit autorisée à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

**Demande de refinancement de 81 400\$ relatif à un emprunt pour installations sanitaires.**

7671-0718

**ATTENDU** que l'emprunt relatif aux installations sanitaires du CPE et centre Multifonctionnel arrive à échéance le 24 septembre 2018;

**ATTENDU** que le montant à refinancer est de 81 400\$ sur 5 ans;

**ATTENDU** que le refinancement est inférieur à 100 000\$, nous pouvons transiger directement avec une institution financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Johanne Gagnon et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions à la CIBC et la Caisse Desjardins pour le refinancement sur 5 ans d'un montant de 81 400\$ relatif à un emprunt échéant le 24 septembre 2018.

ADOPTÉE

### **Nomination du comité municipalité amies des aînés (MADA).**

7672-0718

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Rosaire a adopté la résolution 7444-0817 affirmant sa volonté de renouveler sa politique Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que la MRC d'Arthabaska a obtenu une réponse positive de la ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation dans son projet collectif de reconnaissance MADA;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Rosaire a convenu d'être associée à la démarche collective de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'un comité responsable de la démarche a été mis sur pied dans la municipalité et que celui-ci est représentatif du milieu;

CONSIDÉRANT qu'un agent de développement des communautés de la MRC d'Arthabaska assure la coordination de la démarche;

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Ghislain Vachon

QUE la municipalité de Saint-Rosaire reconnaisse les personnes suivantes comme étant membres du comité responsable de la démarche MADA, chacun d'entre elle contribuant à part égale à la réalisation de ce projet :

Andrée Godin, Renelle Allard, Marcel Pratte, Paulette Pratte, Bernard Babineau ainsi que Johanne Gagnon et Cynthia St-Pierre à titre d'élue responsable et Audrey Aubé à titre de coordonnatrice en loisirs.

ADOPTÉE

### **Colloque de la zone 07 – Centre-du-Québec de l'ADMQ.**

7673-0718

CONSIDÉRANT que le colloque de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra cette année le 4 octobre 2018 à Kingsey-Falls;

CONSIDÉRANT que la programmation de la journée est enrichissante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu d'autoriser l'inscription de la directrice générale au colloque annuel de la zone 07 de l'ADMQ le 4 octobre 2018 à Kingsey-Falls pour un montant de 125 \$.

ADOPTÉE

### **Table des MRC du Centre-du-Québec – invitation le 28 août 2018.**

7674-0718

ATTENDU que le Centre-du-Québec est une des régions où la présence de l'État est la plus faible au Québec;

ATTENDU que le Centre-du-Québec reçoit moins en financement par personne que d'autres régions comparables;

ATTENDU que le maire et les conseillers sont invités à participer à une assemblée réunissant les candidats de la région aux élections provinciales, cette rencontre aura lieu le 28 août prochain à Drummondville ;

ATTENDU qu'à titre d' élu de notre communauté, il est important d'assister à cette assemblée pour démontrer notre volonté à obtenir des améliorations pour notre région;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil intéressés, sont autorisés à assister à cette assemblée de la Table des MRC du Centre-du-Québec le 28 août 2018 à Drummondville.

### **Intervention du public.**

Aucune présence du public à cette séance.

**Levée de l'assemblée** par Johanne Gagnon, appuyé par Marc Lavigne à 7675-0718  
20h22.  
ADOPTÉE

---

**Harold Poisson, Maire**

---

**Julie Roberge, directrice générale et  
secrétaire-trésorière**